



Le Saubrian

Fêtes des voisins 27 mai



Lors de la traditionnelle fête des voisins organisée par l'ADS, La municipalité organisera un moment plus solennel pour accueillir les nouveaux habitants. Les sociétés locales en profiteront pour se présenter.

L'association du four à pain fera à cette occasion une tournée pour nous faire profiter de leurs excellentes productions. D'autres informations vous parviendront.

Le Choeur de Saubraz

Avec l'Ensemble Jean-Philippe Rameau, le Chœur de Dunaújváros et l'Orchestre de Chambre de Genève, le Chœur de Saubraz donne trois concerts exceptionnels: le vendredi 6 mai au Victoria Hall de Genève, le samedi 7 mai à l'Esplanade du Lac à Divonne et le dimanche 8 mai au Temple de Morges.

Pour tout renseignement et réservation, vous pouvez contacter le 079 714 02 32 ou visiter le site internet: choeur-de-saubraz.ch.

Conseil Général
27 avril

Assermentation
des conseillers généraux
et de la municipalité pour la
nouvelle législature
2016 - 2021

Piscines - remplissage

Nous prions tous les propriétaires de piscine de bien vouloir faire la demande pour son remplissage à l'avance et par écrit auprès de la municipalité. Il est possible d'utiliser les bornes hydrantes pour le remplissage pour un forfait de fr. 50.-, comprenant le travail de l'employé communal et les frais administratifs, le volume d'eau sera facturé en sus. Nous vous remercions que si la municipalité doit ordonner une restriction d'eau, elle ne pourra pas accéder aux demandes de remplissage de piscines! N'attendez donc pas trop longtemps avant de faire la demande de remplissage.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Ecu vaudois

Au mois de mai,
ré-ouverture de la piste de
pétanque.

Echenillage des pins

Conformément aux dispositions légales, et en particulier l'arrêté du Conseil d'Etat sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin du 7 décembre 2005, nous vous rappelons que la destruction par ablation et incinération des nids de la chenille processionnaire du pin est **obligatoire** et doit s'effectuer, par les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants dès leur apparition et **jusqu'au 15 février de chaque année** au plus tard.

Ces mesures de lutte s'appliquent aux espèces arborescentes telles que les pins

et les cèdres qui se trouvent

- dans les endroits destinés à l'accueil du public, notamment places publiques, places de jeux, piscines, cours d'école;
- dans les jardins;
- dans les parcs.

Passé ce délai et sans autre avis, il y sera fait procéder aux frais des propriétaires, sans préjudice de l'amende encourue.

Ces dispositions sont prises pour des raisons sanitaires et de protection de la population, le contact avec des chenilles pouvant provoquer de l'urticaire.

Fête du 1er Aout

La météo de l'année dernière n'avait pas été clémente pour notre traditionnel feu d'artifice et le canton avait maintenu l'interdiction du tir pour notre commune.

Ce feu d'artifice a été conservé et sera complété par celui de cette année pour donner à nos habitants, petits et grands, le feu d'artifice le plus extraordinaire jamais tiré à Saubraz, d'après la mémoire du syndic.

Nous profitons de cette annonce pour solliciter à nouveau les différentes entreprises de notre commune qui auront la gentillesse de répondre favorablement à notre demande de dons. Un courrier leur parviendra prochainement.

Pour toutes les personnes qui souhaiteraient également apporter une contribution, il est possible de nous en faire part à greffe@saubraz.ch

Tour de Romandie 1er mai

Cette année, le tour de Romandie passera par notre village le dimanche 1er mai en provenant de Bière pour aller en direction de Gimel. Pour tous les amoureux de ce sport et du spectacle, ils pourront profiter de la caravane et des coureurs. Ces derniers ont prévu d'admirer, certes rapidement, notre village entre 13h40 et 13h55 env.

Certaines perturbations de circulation seront à prévoir sur la traversée de Saubraz lors de cet événement.

